



HONORAIRES AGENCE

TRANSACTIONS

Mandat simple : Honoraires 5 % TTC du prix de vente net vendeur
Forfait minimum de 7 500 € TTC

Mandat exclusif : Honoraires 4 % TTC du prix de vente net vendeur, diagnostics offerts ainsi qu'un reportage photos par professionnel.

Vente terrain : Honoraires 10 % TTC du prix de vente net vendeur

GESTION LOCATIVE

7,50 % TTC des loyers charges et taxes comprises

LOCATIONS

Honoraires loi ALUR maximum à la charge du locataire :

- Visite + constitution du dossier + rédaction du bail : 10 €/m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² de surface habitable

Honoraires loi ALUR maximum à la charge du propriétaire :

- Visite + constitution du dossier + rédaction du bail : 10 €/m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² de surface habitable
- Entremise : à définir